



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration liminaire de la FSU CHSCT Départemental du 29 avril 2021

Monsieur le Président du CHSCT Départemental,

Depuis des mois, les représentants de la FSU alertent l'Administration, notamment dans le cadre du CHSCT Départemental, sur les risques liés à la situation pandémique actuelle. Les personnels se sont mobilisés pour dénoncer les insuffisances en matière de santé et de sécurité au travail. Jusque-là, l'Administration n'a répondu que par le déni : le virus circulerait faiblement dans les établissements scolaires, le nombre de cas serait anecdotique, les enfants ne seraient pas contaminants...

Comment est-il possible par exemple, que le Ministère ait pu tolérer que la définition d'un cas contact à l'école ne soit pas la même que celle utilisée par Santé Publique France et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie partout ailleurs ?

Au lieu d'écouter les personnels et leurs représentants et d'apporter des solutions aux nombreuses questions soulevées, le Ministère et ses relais locaux ont opposé systématiquement leur totem d'immunité: le protocole sanitaire protégerait les élèves et les personnels.

Mais voilà, depuis un an, les protocoles successifs ont montré leurs limites, notamment celles liées aux réalités de terrain et au manque de moyens pour les faire appliquer. Le «si possible» a bien souvent permis à l'Administration de s'exonérer de sa responsabilité en matière de protection de la santé des personnels.

Pourtant, nous avons vu chaque jour toutes les problématiques afférentes au non respect des distanciations, toutes celles liées aux masques, au lavage des mains, au brassage des élèves, au manque de tests, aux manquements en matière d'hygiène des locaux... Aujourd'hui, en cette semaine de reprise « inédite », mais comme à chaque retour de vacances, les faits donnent raison aux inquiétudes exprimées par la FSU depuis des mois.

Les résultats publiés dans la littérature scientifique ont bel et bien mis en évidence que les écoles jouent un rôle dans la dynamique de l'épidémie. C'est pourquoi la FSU exige de nouveau des actions et des réponses concrètes quant aux conditions de travail des personnels et aux risques professionnels auxquels ils sont exposés.

Concernant le travail à distance:

Nous dénonçons des injonctions disproportionnées et des pressions sur les personnels en «distanciel». Nous rappelons que les enseignants n'ont aucune obligation à créer des classes virtuelles: ils restent libres du choix de leur pédagogie. Pendant le troisième confinement, comme pendant le premier l'an dernier, les enseignants ont assuré la continuité scolaire avec leur matériel personnel, sans aucune formation ni moyen supplémentaire et se sont adaptés du mieux possible à cette crise. La continuité du service public a été possible grâce à leur professionnalisme et aux nombreuses heures de travail fournies.

Comme le craignait la FSU, le manque d'anticipation du ministère et la maigre indemnité d'équipement informatique, dont bon nombre de personnels ont été exclus (comme les CPC, les AESH...), n'ont pas permis aux personnels de s'équiper suffisamment pour exercer leurs missions en distanciel.

Il serait donc impensable que l'Administration se permette d'exiger des «justificatifs» de ce travail effectué (cahier journal, planning des visios classes, compte-rendu de réunions en distanciel, supports utilisés, bilan du distanciel...), rajoutant encore des heures de travail aux personnels alors que le travail à distance n'a fait l'objet d'aucune convention ni de formation. Il ne peut donc être en aucun cas obligatoire.

L'employeur doit prendre en compte les situations de travail à distance dans l'évaluation des risques professionnels inhérents et prendre les mesures de prévention nécessaires. Il n'y a pas eu d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des personnels, aucun équipement de travail voire un aménagement du poste de travail n'ont été fournis, alors que la réglementation en matière de télétravail le prévoit. Les communications avec son téléphone personnel ne peuvent être exigées. La semaine du 6 au 9 avril ne pouvait que se limiter à un lien scolaire avec les élèves (fiches de travail, révisions, lectures, jeux, activités ...).

Concernant l'accueil des enfants des personnels prioritaires:

Là encore, rien n'a été anticipé. Dans le 1^{er} degré, la liste des personnes concernées a évolué tout au long du week-end de Pâques précédent la semaine de fermeture des écoles. De nombreux directeurs et CPC ont été obligés de gérer, y compris le lundi pourtant férié, l'organisation de cet accueil en cherchant d'autres volontaires face à ces nouveaux besoins et en adaptant les plannings.

Tout n'a pas été facile et nombreux sont ceux qui ont dû faire face à des difficultés, des imprévus. Mais là encore les enseignants, pourtant en première ligne, ont fait preuve de professionnalisme au détriment parfois de leurs congés pourtant bien mérités et surtout au détriment de leur santé.

De plus, des collègues déjà en difficulté à gérer leur classe en distanciel et leurs propres enfants ont subi des pressions et ont été désignés d'office pour cet accueil.

Concernant la reprise en présentiel :

« Leurre », « poudre aux yeux », « enfumage », les termes ne manquent pas pour qualifier l'annonce ministérielle des autotests. Ne serait-ce que dans le 1^{er} D° l'objectif annoncé de 600.000 tests hebdomadaires à terme ne couvrirait que 9% des besoins (6,5M d'écoliers dont 2,5M en maternelles). Même pas de quoi tester les élèves 1 fois chacun d'ici aux vacances d'été ! Oh suprême ironie, le jour même de la reprise pour ces écoliers et leurs enseignants, on apprenait par France-Info que la Haute Autorité Sanitaire ne validait pas ces autotests salivaires à diagnostic rapide pour cause de manque de fiabilité !

Nous exigeons de l'employeur :

- qu'il fournisse aux personnels des masques chirurgicaux, plus filtrants que les masques tissus;
- qu'il mette en place les moyens de vérifier la bonne qualité de l'air (capteurs Co2, purificateurs d'air si besoin);
- qu'il teste en priorité les personnels et élèves des écoles et établissements dans lesquels des cas de covid ont été nombreux, de façon à repérer les personnes contaminées
- qu'il autorise pour toutes les écoles et établissements scolaires le passage en demi-classes.

L'Administration doit en outre proposer la vaccination et l'organiser pour les personnels des établissements scolaires, selon un calendrier prévisionnel, le plus rapidement possible. Rappelons une nouvelle fois qu'à l'école maternelle, les personnels exercent toute la journée, en espace clos, avec un public nombreux et non masqué. Ce qui n'existe nulle part ailleurs.

Nous exigeons la mise en place réelle du tryptique «tester-alerter-protéger» pour chaque collègue. L'Administration doit mettre tous les moyens nécessaires pour aider l'Ecole à s'adapter à la situation épidémique. Et ainsi éviter une nouvelle fermeture généralisée.

Enfin, une nécessaire réflexion devra se porter dans l'avenir sur l'impact de la crise sanitaire sur les élèves et les personnels enseignants et non enseignants, ses conséquences, pour préparer la rentrée scolaire de 2021.

Le manque d'anticipation est devenu la marque de fabrique de notre Ministre. Pourtant il n'est pas envisageable de ne pas réfléchir dès maintenant à l'organisation de la prochaine année scolaire. La fragilité des collègues sous forte pression, leur épuisement, sont des éléments à prendre en compte.